



وزارة الصيد والاقتصاد البحري  
Ministère des Pêches et de  
L'Économie Maritime

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur - Fraternité - Justice

02 DEC 2020

Nouakchott, le 02 DÉCEMBRE 2020

الرقم 5-0027

الوزير  
Le Ministre

## CIRCULAIRE

**A tous les Armateurs des navires de pêche exploités sous le régime étranger**

En applications des dispositions des articles 75 et 24 respectivement de la loi 029 -2013 portant Code de la Marine Marchande et du décret 2015 - 159 portant application de la loi n°017 - 2015 portant Code des Pêche, j'ai l'honneur de vous demander de transmettre au département les titres et certificats de vos navires énumérés aux articles susvisés (copie ci-jointe).

Pour permettre à mes services compétents de vérifier le respect des conditions réglementaires de vos navires avant la délivrance des licences 2021, ces documents doivent parvenir à la Direction de la Marine Marchande au plus tard le 20 Décembre 2020.

Les armateurs qui ne feront pas parvenir les documents précités à la date ci-dessus indiquée seront suspendus de l'exercice de l'activité de pêche.

### Ampliations:

- GCM
- DGEX
- DMM
- DARE
- FNP
- DUE/Nouakchott

Abdel Aziz DAHI

